

INFORMATIONS
OUVRIÈRES
nouvelle série

N° **92** (2486)

Semaine du
8 au 14 avril 2010

1,5 euro (soutien 2 euros)
ISSN 0813 9500

INFORMATIONS OUVRIÈRES

5707

abonnés reçoivent
ce numéro.
Et vous ?
(page 16)

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

**12 avril : le ministre Woerth reçoit les syndicats.
15 avril : le COR rend son rapport.**

RETRAITES : **ils commencent à abattre leurs cartes**

Pages 2 et 3

Reportage dans les hôpitaux de l'AP-HP

Page 4



Au service des urgences de l'hôpital Beaujon, à Clichy.

Enseignement **La "réforme"** **dresse contre** **elle toute** **l'Education** **nationale**

Le syndicat des inspecteurs d'académie s'insurge contre la "mastérisation" des concours de recrutement.

Page 5

Campagne **"Ne touchez** **pas à nos** **retraites"**

Echos de Dijon, de Clermont-Ferrand, de Vitrolles, du Val-d'Oise...



Photo AFP

Pages 8 et 9

Italie **Abstention** **record**

Les élections régionales des 28 et 29 mars posent la question d'une véritable représentation de la classe ouvrière.

Pages 10 et 11

Livre **"L'ère** **des tueurs"**

"L'Histoire secrète du patronat de 1945 à nos jours", réquisitoire et pamphlet contre la prétendue moralisation du capitalisme.

Page 15



Le nouveau ministre du Budget, François Baroin (à gauche), serre la main du ministre sortant, Eric Woerth, le 23 mars 2010, durant la cérémonie de passation de pouvoir.

Photo AFP

Rien à "débatte"

.....

Annonçant la tenue de la seconde session de la conférence sur les « déficits » à la mi-mai, François Baroin, nouveau ministre du Budget, soulignait la volonté du gouvernement de ne pas « dévier » de ses engagements auprès de la Commission européenne. Parmi ces engagements, celui de ramener le « déficit » public de 8 à 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2013, limite autorisée par le pacte de stabilité du traité de Maastricht. Dans une interview aux *Echos* (2 avril), Jean-François Copé, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, expose les mesures d'une brutalité inouïe qu'il préconise pour y parvenir. Au cœur de l'offensive, les retraites et la Sécurité sociale. Voilà pour quoi il propose « l'élaboration d'une ligne constitutionnelle contraignante », obligeant à inclure « un objectif contraignant de réduction des dépenses pour l'Etat et la Sécurité sociale » dans une loi de programmation quinquennale des finances publiques. Et annonçant sur les retraites la mise en place d'un groupe de travail UMP et Nouveau Centre, qui fera des propositions en juin, il en appelle à nouveau au consensus en invitant les autres groupes parlementaires, notamment « à gauche », à faire de même. « Je suis impatient de connaître leurs propositions », insiste-t-il. Comme l'indique l'adresse adoptée par le bureau national du POI, qui a commencé à être discutée par des militants ouvriers de toutes tendances, « la seule raison de l'attaque contre les retraites, ce sont les appétits des capitalistes et des spéculateurs (...) encouragés par les directives de l'Union européenne (...). Rien ne peut justifier que l'on accepte d'entrer dans un "débat" remettant en cause nos régimes de retraite. »

Laurence FAYARD

Alors que la "concertation" sur les retraites débutera le 12 avril, le directeur de la Caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF dévoile des "pistes" pour la contre-réforme.

Retraites Première annonce : 11% de pension en moins !

Le « coup d'envoi » de la contre-réforme des retraites est donné. La « concertation » gouvernement-syndicats-patronat commencera dès le 12 avril par une série de réunions bilatérales, avant même la publication du rapport du Conseil d'orientation des retraites. C'est ce qu'a annoncé le 2 avril le ministre du Travail, Eric Woerth. Pressé de donner des gages à Bruxelles, le gouvernement voudrait faire passer sa contre-réforme dans les six mois. C'est ce qu'avait réaffirmé le président de la République au lendemain des élections régionales. Dans son communiqué annonçant le lancement de la concertation et en fixant le cadre, le ministre Woerth souligne qu'il s'agit « d'examiner l'ensemble des pistes possibles de réforme » qui concerneront « tant le secteur privé que le secteur public ». Rappelons que l'un des objectifs de la contre-réforme — outre le recul de l'âge légal de départ à la retraite, l'allongement de la durée de cotisation et l'abaissement du niveau du taux de remplacement — est le « rapprochement » des retraites du public de celles du privé. Il aboutirait à démanteler le Code des pensions civiles et militaires, qui garantit le financement des pensions des fonctionnaires d'Etat par le budget de l'Etat. Car le rapprochement public-privé est un moyen pour sortir les retraites des fonctionnaires du budget de l'Etat en instituant une caisse spécifique de retraite, dans l'objectif de l'intégrer ensuite dans celle des travailleurs du privé. C'est ce qui permettrait au gouvernement de remettre en cause le calcul des pensions sur les six derniers mois de traitement en activité et diminuerait considérablement le montant des pensions.

La modification du salaire de référence, c'est précisément ce qu'envisage le directeur de la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF pour les cheminots dans le cadre de la « réforme » de 2010. Lors d'une audition au Sénat, le 16 mars dernier, il déclare d'ailleurs : « *En ce qui concerne le rendez-vous 2010, il convient tout d'abord de rappeler que la réforme de 2007 (celle du régime spécial des retraites de la SNCF — NDLR) a eu pour effet d'aligner l'évolution du régime spécial sur celle du régime de la fonction publique.* » Et dans le cadre de cet alignement, il évoque un certain nombre de « pistes » de réforme, « *comme la modification du salaire de référence retenu pour calculer la pension, afin de prendre en considération celui des cinq dernières années et non plus des six derniers mois.* »

Dans la mesure où le régime spécial de la SNCF est aligné sur celui de la fonction publique, la « piste » consistant à faire passer la référence pour le calcul de la pension des six derniers mois aux cinq dernières années serait applicable aussi bien aux fonctionnaires qu'aux cheminots. On apprend d'ailleurs que la Caisse de retraite et de prévoyance de la SNCF a réalisé une étude sur les conséquences de cette mesure, qui montre que « *les agents d'exécution subiraient une diminution de 11 % de leur pension* » ! Diminution très importante, que subiraient également les fonctionnaires.

Au même moment, un sondage publié le 3 avril indique que la quasi-totalité des Français (93 %) est défavorable à une diminution du niveau des pensions. Près de 70 % sont aussi hostiles au recul de l'âge de départ à la retraite au-delà de 60 ans et 62 % à un allongement de la durée de cotisation. C'est un fait : les travailleurs ne veulent pas d'une nouvelle contre-réforme des retraites.

«Les agents d'exécution subiraient une diminution de 11 % de leur pension»

Le directeur de la caisse de retraite de la SNCF

POI

**Aucune "réforme" !
Aucun consensus !
Ne touchez pas
à nos retraites !**

**Adresse du bureau national
du POI (extraits)**

« La seule raison de l'attaque contre les retraites, ce sont les appétits des capitalistes et des spéculateurs, qui veulent récupérer la manne financière que représente la protection sociale, que le patronat ne veut plus payer (...). Evoquant "les attaques des marchés", *Le Monde* (20 mars) explique : la notation "de la France par les agences de notation financière ne doit pas être dégradée". La France perdra toute influence si elle perd sa note AAA (appréciant la bonne solvabilité d'un pays), c'est pour cela que la réforme des retraites sera de grande ampleur », assure un proche de M. Sarkozy (...). Rien ne doit être touché, ni les 60 ans, ni le niveau du taux de remplacement, ni la durée de cotisation, ni le régime général, ni les régimes particuliers, ni les régimes spéciaux, ni le Code des pensions civiles et militaires : rien de tout cela n'est "négociable". Quiconque dérogerait à ce mandat tournerait le dos à l'exigence commune de tous les travailleurs, tous secteurs professionnels confondus. »
(Lire page 8 les échos des premières discussions).

Analyse

Derrière la polémique sur le bouclier fiscal

Laurence Fayard

Pourquoi cette soudaine polémique autour du « bouclier fiscal » ? A droite, un grand nombre d'élus UMP ont réclamé un aménagement de la mesure, 13 d'entre eux allant même jusqu'à envisager le dépôt d'un texte pour la suspension du dispositif.

Face au rejet de la politique gouvernementale qui s'est exprimé dans l'abstention aux régionales, n'ont-ils pas cherché ainsi à faire passer un message au chef de l'Etat : lâcher du lest sur cette question pour mieux se concentrer sur la contre-réforme des retraites ? C'est ainsi qu'Alain Juppé, farouche partisan de la remise en cause des régimes de retraite, déclarait le 30 mars : « *Ça ne me choquerait pas qu'on demande aux très riches de faire un effort de solidarité supplémentaire vis-à-vis de ceux qui souffrent dans la crise.* »

Et Jean-François Copé lui-même s'est fait l'écho « *des débats* » au sein du groupe parlementaire UMP.

De leur côté, les dirigeants du PS n'ont pas manqué de monter au créneau contre la mesure.

Le 30 mars, Martine Aubry, premier secrétaire du PS, a redemandé « *solennellement la suppression du bouclier fiscal* ». Et Jean-Marc Ayrault, chef de file des députés socialistes, a annoncé qu'il déposerait le 7 avril une proposition de loi en demandant l'abrogation. Rappelons pourtant qu'en 2007, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le « *paquet fiscal* », la députée PS Marisol Touraine proposait de l'amender. Elle acceptait en particulier le cadre des exonérations de cotisations sociales supplémentaires accordées aux patrons en pro-

posant de les moduler « *en fonction du nombre d'emplois précaires recensés dans l'entreprise et de la durée des contrats de travail* ».

Et dans un communiqué du 17 juillet 2007, au lendemain de l'adoption du « *paquet fiscal* », le PS critiquait le bouclier fiscal sans en demander l'abrogation.



Dans un communiqué du 17 juillet 2007, le PS critiquait le bouclier fiscal sans en demander l'abrogation

Alors, quel est le but de la polémique d'aujourd'hui ?

Le 31 mars, Nicolas Sarkozy a réaffirmé que le gouvernement ne changerait pas de politique économique, tout en promettant, selon les députés UMP, qu'« *un petit effort (fiscal) va être demandé au moment de la réforme des retraites* ». Les élus ont compris, précise l'AFP, « *que cet effort fiscal concernerait aussi ceux qui bénéficient du bouclier fiscal* ».

Sarkozy est donc prêt à « *vendre* » le bouclier fiscal contre la « *réforme* » des

retraites. Et les dirigeants du PS participent de l'opération. On est bien là au cœur du consensus pour la « *réforme* » des retraites. ■

REPÈRES

Le bouclier fiscal est l'une des mesures phares du « *paquet fiscal* » adopté par l'Assemblée nationale le 16 juillet 2007 sous le gouvernement Sarkozy-Villepin. Ce « *paquet fiscal* » s'est traduit par des milliards d'euros d'exonérations fiscales pour les plus riches et de nouvelles exonérations de cotisations patronales à hauteur de 5 milliards d'euros sur les heures supplémentaires. Il a fait passer de 60 à 50 %, incluant la contribution sociale généralisée (CSG), le bouclier fiscal dont bénéficient les grandes fortunes.

Photo AFP

La Fondation Copernic lance un appel sur les retraites

Cette semaine va être lancée un *Appel pour une mobilisation sur les retraites* par la Fondation Copernic.

Cet appel, signé notamment par des responsables du PCF, du Parti de gauche et du NPA, se veut être le cadre commun de l'expression de tous ces partis sur les retraites. Que contient cet appel ?

D'abord, un énoncé assez précis des menaces qui pèsent avec la « *nouvelle réforme du système de retraites* » que s'apprête à décider le gouvernement. Y sont énumérés, à juste titre, un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, la remise en cause du calcul sur les six derniers mois des retraites du secteur public comme la suppression ou le report de l'âge légal de départ à la retraite.

Mais tout cela pour déboucher sur quoi ?

Aucune revendication ! Pas même l'exigence qu'on ne touche pas à nos retraites.

A la place, on lit en conclusion de l'appel : « *La question des retraites pose celle de la société dans laquelle nous voulons vivre.* »

Certes, certes. Mais encore ?

S'agirait-il de débattre avec Sarkozy d'un choix de société ? Ou, à l'inverse, comme le propose l'appel du POI, de tout mettre en œuvre pour faire échec au consensus et faire reculer le gouvernement ?

ÉDITORIAL

De consensus en consensus

Gérard Schivardi
Secrétaire national du POI

Comme l'explique le POI depuis des mois, le gouvernement ne peut avancer dans la remise en cause des retraites qu'à la condition d'établir sur ce point un solide consensus avec les dirigeants des partis de gauche. Comme nous l'ont montré à de nombreuses reprises les déclarations de ces derniers, ils vont dans le sens d'un tel consensus. Cela est-il le cas uniquement sur les retraites ?

Les budgets des départements sont actuellement discutés. On assiste partout à un même phénomène. D'un côté, les présidents des conseils généraux membres du PS (voire du PCF) protestent contre les fermetures de classes, les suppressions de lits dans les hôpitaux, les transferts de charges non compensés. D'un autre côté, ils suppriment des postes de personnels territoriaux et des subventions aux communes, ils privatisent des services publics départementaux ou augmentent les impôts locaux...

D'un côté, les présidents de conseils généraux font adopter des résolutions demandant le retrait de la réforme territoriale. De l'autre, ils font adopter des budgets qui la mettent en œuvre. Ce qui revient, on me le concédera, à mettre en œuvre la politique du gouvernement visant à tailler dans les dépenses publiques pour satisfaire aux exigences de l'Union européenne. Dans mon département, les conseillers généraux de droite ne s'y sont pas trompés : ils se sont abstenus sur le budget présenté par le président (socialiste) du conseil général, le félicitant pour le « *courage* » dont il fait preuve en refusant de prendre l'engagement de remplacer les employés territoriaux partant à la retraite. Le même budget diminue de 20 % les subventions aux communes (soumises en même temps aux pressions pour intégrer le Grand Narbonne).

Francine Schivardi (POI), conseillère générale du canton de Ginestas, fut la seule à refuser de voter ce budget : « *Nous n'avons pas été élus par le gouvernement pour appliquer sa politique contre la population, mais par les habitants de nos cantons pour les représenter et défendre leurs conditions de vie. En votant un budget du département qui fait payer la dette de l'Etat aux Audois, nous contribuons à affaiblir le département, que veut voir disparaître le gouvernement à travers sa réforme territoriale* » (voir en page 9).

Aux élections régionales, le département de l'Aude est passé de 68 924 abstentionnistes à 112 643, le taux grimpeant jusqu'à 70 % dans les communes viticoles et les quartiers ouvriers ! Le même rejet s'est exprimé dans tout le pays.

Malgré cela, on apprend que 22 « *présidents des régions de gauche* » viennent d'écrire à Sarkozy pour lui demander « *de s'engager résolument dans une nouvelle étape de la décentralisation, en donnant aux régions, à l'image des autres pays en Europe, les moyens institutionnels et financiers de leur développement* ».

Consensus en faveur de la « *décentralisation-régionalisation* » qui permet au gouvernement de poursuivre le démantèlement de la République... Consensus pour une « *bonne* » réforme des retraites...

Dans notre canton, l'unité est en train de se réaliser entre militants et élus de différentes tendances (membres du POI, du PCF, du Parti de gauche, du NPA, militants socialistes) pour défendre nos communes face au Grand Narbonne.

C'est le même combat politique que mène le POI en constituant avec des militants de toutes tendances les comités pour l'unité pour dire : « *Non au consensus, ne touchez pas à nos retraites !* »

Allons de l'avant !

Informations syndicales

Résolution du comité confédéral national (CCN) de Force ouvrière

(Extraits de la partie retraites, 1^{er} avril 2010)

"Le CCN, conformément à la résolution adoptée par le dernier congrès confédéral, confirme ses principales revendications :

— le droit au départ en retraite à 60 ans à taux plein ;

— le maintien des droits statutaires dans le service public (maintien du Code des pensions civiles et militaires, du statut général et des statuts particuliers) ;

— le refus d'allonger la durée de cotisation : « *40 ans, c'est déjà trop !* » ;

— le retour au calcul sur les dix meilleures années pour le secteur privé et le maintien des six derniers mois pour le secteur public ;

— un taux de remplacement de haut niveau (75 % du salaire moyen) et une revalorisation des retraites et pensions indexée sur les salaires (...).

C'est dans cet esprit que le CCN décide que le 1^{er} Mai 2010 sera un 1^{er} Mai Force ouvrière (...). Le CCN réaffirme que la CGT-Force ouvrière, sans confondre action commune et unicité syndicale, est prête à s'inscrire pleinement dans une action interprofessionnelle déterminée sur la base de revendications communes.

Le CCN réaffirme sa proposition aux autres organisations d'un appel à une grève franche interprofessionnelle de 24 heures pour obtenir satisfaction. En tout état de cause, le CCN affirme que la CGT-Force ouvrière ne laissera pas voter une réforme des retraites contraire



aux intérêts des salariés du public comme du privé sans appeler à la mobilisation de toute la classe ouvrière.

C'est pourquoi il mandate la CE confédérale et le bureau confédéral pour décider au moment opportun et en fonction de la situation et des événements toute initiative Force ouvrière, y compris la grève interprofessionnelle. ■

Adresse aux syndicats adoptée par la commission exécutive confédérale de la CGT

(Extraits, 30 mars 2010)

"La CGT met en garde le gouvernement sur l'attitude qui consisterait à maintenir le cap des réformes ultra-libérales, à passer en force et à ne pas proposer de sommet social (...).

L'ensemble des salariés revendiquent des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, la promotion des services publics,

et sur les retraites un financement garantissant la retraite à 60 ans, le niveau des pensions à 75 %, la prise en compte de la pénibilité (...). Il est impératif d'amplifier les efforts de contacts, d'information auprès des salariés. L'enjeu est de créer "sur le terrain" les conditions de l'ancrage revendicatif autour du triptyque : salaires, emploi, retraites. La feuille de route proposée par l'intersyndicale dans la continuité du 23 mars nous invite et nous permet de poursuivre la sensibilisation des salariés sur les propositions de la CGT.

Le déploiement de la CGT, qui a largement contribué à la réussite du 23 mars, doit s'amplifier pour construire des initiatives dans les entreprises sous toutes les formes le 20 avril et contribuer ainsi à un 1^{er} Mai revendicatif et unitaire de grande ampleur. ■

Quatre-pages édité par la CFDT

(Extraits, mars 2010)

« La CFDT aborde le rendez-vous des retraites fixé en 2010 avec des exigences.

— Elle condamne une réforme uniquement comptable, qui serait un rafistolage injuste et inefficace du système.

— Elle refuse le maintien inchangé du système actuel (...).

— Elle demande un vaste débat pour mettre sur la table tous les enjeux liés aux questions de société posées par le vieillissement de la population : retraite, soins de santé, dépendance.

— Elle considère que les ajustements de paramètres nécessaires (sur la durée d'assurance et/ou le taux de cotisation) doivent être précisés dans le cadre de ce débat. ■